

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Memphrémagog du Delta Sherbrooke, le 29 octobre 2008 à 9 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bachand, Jean-Philippe – membre	Lavoie, Michèle – membre
Badger, Gerald – membre	Mailhot, Martin – membre
Brochu, Louida – membre	Marceau, Denis – membre
Cloutier, Vincent – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre	Mauri, Florencia – membre
Fouquet, Guy – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Gagné, Laurian – membre	Perrault, Jean – membre et 1 ^{er} vice-président
Gagnon, Francis – membre	Poulin, Marc – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Reid, Marc – membre et secrétaire
Hémond, Jacques – membre	Roy, Alain – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Landry, Noël – membre	

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional MAMR

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Bernier, Maurice – membre
Potvin, Normand – membre
Martel, Marc-André – membre
Wheeler, Malcolm – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h, et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il salue Monsieur Marc Reid qui participe à sa dernière séance du conseil d'administration, ce dernier ayant déposé sa démission en tant que préfet de la MRC du Haut-Saint-François et profite de l'occasion pour lui manifester toute sa gratitude.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :
 - 4.1.3 Démarche régionale pour le traitement des matières résiduelles – Décision
 - 5.2.15 D'Jouv – Décision
 - 6.7 Représentant de la CRÉ de l'Estrie à l'Assemblée de l'Université de Sherbrooke – Décision
- Retirer le point 5.2.8, lequel sera traité le 28 janvier 2009

Monsieur Nicolet informe les membres du conseil que les représentants de la Table estrienne de concertation interordre en éducation et de la Table estrienne de concertation formation-emploi ont été conviés à 9 h 45 et que nous ajusterons l'ordre du jour pour les recevoir à l'heure dite.

CRÉ-08-144 Il est proposé par Vincent Cloutier
appuyé par Jean Perrault
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2008

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2008

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24 septembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-08-145

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24 septembre 2008 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

Page 4, au point 4.1.1 – Internet haute vitesse : Une correspondance a été acheminée à chaque MRC pour s'assurer du mécanisme de concertation régionale. À ce jour, les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François de même que de Coaticook et Sherbrooke ont désigné une personne au comité. La MRC des Sources n'adhèrera pas à la démarche.

Une correspondance fut également acheminée à Barrett Xplore inc. afin d'obtenir des informations supplémentaires sur la fiabilité du signal Internet par satellite, en envisageant la possibilité de réaliser certains tests directement à partir de leurs équipements.

Page 9, au point 4.2.1 – Partenaires pour la réussite éducative-invitation : Monsieur Gerald Badger présente une compilation des évaluations des participants à la soirée de mobilisation au regard de la persévérance et de la réussite scolaires qui s'est tenue le 1^{er} octobre dernier. Cette rencontre avait pour but de présenter aux élus de l'Estrée des outils concrets pour agir positivement sur la persévérance scolaire au sein de leurs communautés. Il mentionne que cette rencontre était bien organisée avec beaucoup de contenu.

Madame Colette Colette Roy-Laroche interpelle les élus du constat réalisé suite à cette rencontre, soit un faible taux de participation d'élus et de municipalités représentées. Elle indique également que ces outils, les premiers du genre au Québec, seront présentés lors des Journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative qui se tiendront les 30 et 31 octobre prochain au Château Mont Sainte-Anne dans la région de la Capitale-Nationale.

Monsieur Roger Nicolet mentionne aux membres du conseil d'administration que les points 4.2.1 et 4.2.2 seront traités immédiatement :

4.2.1. TECIÉ – Reddition de compte PRÉE

Le président invite les deux coprésidents de la Table estrienne de concertation interordre en éducation (TECIÉ), madame Yolande Nantel, directrice générale de la Commission scolaire des Sommets et monsieur Sylvain Saint-Cyr, directeur général du Cégep de Sherbrooke à présenter la reddition de compte du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) pour 2007-2008.

Madame Yolande Nantel remercie Monsieur Nicolet et débute en situant l'action de la TECIÉ. La TECIÉ a globalement deux mandats et un de ceux-ci vise la réussite éducative avec le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie. L'autre mandat assure le rapprochement de la Formation professionnelle et de la formation technique par le biais de la Table estrienne de concertation formation-emploi.

L'année 2007-2008 représente la 2^e année de la mise en œuvre du plan quinquennal de mobilisation et d'action et elle en présente les faits saillants. De ces faits saillants, la réorganisation et l'établissement de sept projets prioritaires ont permis d'actualiser fermement le plan de mobilisation et d'action et elle nous décrit ces projets. Ces deux mots sont particulièrement chargés de sens « mobilisation » et « action ».

Elle profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail du coordonnateur, monsieur Camille Gendron, des quatre professionnelles d'intervention locale, réparties dans chacune des commissions scolaires de la région, et de l'agente de communications.

Elle en décrit l'action posée par chacun de ces projets, tels i) une chaire de recherche et lecture-écriture en partenariat avec l'Université de Sherbrooke; ii) un dépliant sur la valorisation de la lecture, édité en anglais et en français; iii) la création d'un site Web; iv) un partenariat avec les professionnels de la santé pour la campagne de sensibilisation à la nécessité de la présence maximale en classe; v) une conciliation étude travail; vi) des colloques sur la diffusion des pratiques en lecture-écriture; et vii) les besoins et attentes des MRC au regard de la réussite scolaire.

Elle remet la parole à monsieur Sylvain Saint-Cyr, lequel ajoute qu'en plus de ces sept projets prioritaires, le projet PRÉE a œuvré à plusieurs autres activités, toutes en lien avec les quatre orientations du plan de mobilisation et d'action et profite de l'occasion pour décrire globalement ces orientations. L'ensemble des sept projets prioritaires et des actions reliées aux quatre grandes orientations du plan d'action et de mobilisation ont servi à actualiser les six champs d'intervention, dont notamment ceux qui ont trait au développement d'habiletés en lecture et en écriture. Ils ont aussi servi à alimenter la mobilisation auprès de plusieurs clientèles incontournables pour assurer la persévérance et la réussite scolaires des jeunes de l'Estrie.

À son tour, il fait état de la mobilisation pour l'année 2007-2008 et jamais encore, la mobilisation en Estrie n'avait donné pareil portrait. Jamais autant d'actions n'avaient été réalisées dans une seule année. Jamais encore la région n'avait bénéficié d'un tel réseau avec de telles ramifications.

Monsieur Saint-Cyr remet à nouveau la parole à Madame Nantel, laquelle termine en décrivant les résultats statistiques sur l'état de la persévérance et de la réussite scolaires en Estrie, le tout en fonction des indicateurs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, lesquels doivent être considéré sur une longue période. Les données statistiques des prochaines années permettront d'ajuster le portrait de la persévérance et de la réussite éducative en Estrie et de mesurer l'impact des interventions effectuées.

Monsieur Saint-Cyr termine cette intervention en soulignant que le projet PRÉE est plus enclin que jamais à agir encore et à solliciter d'autres partenaires, d'autres membres de la société pour que, d'ici la prochaine année, le Projet PRÉE ait élargi son action et que la collaboration de tous est nécessaire à la réussite scolaire du plus grand nombre et que cette collaboration doit s'établir aujourd'hui et se poursuivre pour les années à venir.

Le président remercie Madame Nantel et Monsieur Saint-Cyr pour cette très belle présentation. Il souligne être fier du travail accompli et ajoute être impressionné du développement et de l'implication de cette organisation à ce jour.

4.2.2. État d'avancement – Table estrienne de concertation formation-emploi

Le président, Monsieur Roger Nicolet, invite maintenant les deux coprésidents de la Table estrienne de concertation formation-emploi (TECFE), madame Marie-France Bélanger, directrice des études du Cégep de Sherbrooke et monsieur Michel Bernard, directeur général adjoint à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke à présenter les travaux réalisés en 2007-2008.

Madame Marie-France Bélanger présente les principales réalisations et enjeux de la Table estrienne de concertation formation-emploi (TECFE).

Une révision des travaux a été effectuée à la Planification stratégique 2006-2009 en fonction du Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique (FPT) en Estrie. Par son dynamisme et l'imputabilité de ses démarches de consultation et de concertation, la TECFE a tenu un préforum et un Forum régional pour valider le projet du Plan d'aménagement de la FPT en Estrie et susciter l'adhésion et la mobilisation des partenaires. Les travaux se sont orientés également vers une collaboration au réseautage éducation-entreprises via le projet PRIMOM (projet régional d'intégration de la main d'œuvre au secteur manufacturier) et le projet PRIMOSS avec le Centre de partenariat Éducation Entreprises de Sherbrooke. Ils ont aussi délégué un représentant au comité directeur régional d'Engagement jeunesse.

Un second enjeu vise l'accessibilité à la formation initiale et continue. En regard à l'élaboration du Plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique, la réalisation d'une analyse diagnostique sur l'offre de FPT en Estrie, la détermination des priorités d'action 2008-2009, l'identification de 17 programmes nécessitant des interventions prioritaires (TOP 17) et l'embauche d'une chargée de projet responsable de la mise en œuvre du Plan ont été effectués.

Quant à l'administration du Fonds transitoire de la FPT, la mobilisation des établissements de formation ainsi que l'analyse et le suivi d'une vingtaine de projets financés ont été réalisés. Au niveau de l'augmentation de l'accessibilité de la FPT en Estrie, de nouveaux points de service pour les programmes de formation du secteur de la santé ont été implantés à Asbestos et Magog, un nouveau point de service dans le secteur de la construction a été implanté à East Angus et une formation générale collégiale est offerte à Coaticook.

L'augmentation de l'accessibilité de la Formation générale des adultes, le soutien au développement de passerelles entre la FP et la FT ainsi qu'une veille active du marché du travail ont été pris en compte au cours de l'année. La reconnaissance des acquis et des compétences a augmenté de 26,5 % le nombre de personnes ayant bénéficié des services et différentes actions ont été mises en place pour alléger le processus, l'augmentation et la rapidité du service, grâce à une concertation accrue avec Emploi-Québec Estrie.

À l'adresse www.formationestrie.com, vous y trouverez toute l'information touchant la formation professionnelle et technique et le slogan est « l'Estrie a besoin de relève! ». (Note : le lien est disponible à partir du site de la CRÉ de l'Estrie).

Le premier Salon de la formation professionnelle et technique en Estrie s'est tenu le 21 octobre dernier à l'Université de Sherbrooke. Sous le thème « Essaie donc pour voir », plus de 6 000 élèves de 3^e et 4^e secondaire, ainsi que des centaines d'étudiants du CEGEP et des collèges de Sherbrooke avaient l'occasion de découvrir une trentaine de programmes de formation qui conduisent à des métiers pour lesquels il y a de l'emploi en Estrie.

Le niveau de concertation des acteurs est déjà exemplaire et il y en a encore de la place pour associer d'autres entreprises dans des projets concrets. Vu les résultats obtenus, la TECFE peut aller chercher une plus grande mobilisation dans l'Estrie.

Monsieur Bernard remercie l'assemblée de la confiance accordée au mandat confié à la TECFE.

Monsieur Roger Nicolet mentionne qu'il serait important de faire connaître davantage ces offres de formation au milieu et de tenter d'arrimer cette offre de service avec la TECFE. Il s'agit d'une ouverture forte intéressante.

Certains échanges s'en suivent et monsieur Guy Fouquet demande si les 26 000 postes disponibles d'ici 2011 seront comblés par l'application de ce Plan d'aménagement de la FPT en Estrie. Déjà, tous les acteurs socioéconomiques de l'Estrie sont mobilisés et engagés autour de ce défi de taille et que même en unissant de surcroît les efforts, il serait peu probable que soit comblé tous ces postes à même le bassin disponible en région, répond Monsieur Bernard.

Monsieur Roger Nicolet remercie Madame Bélanger et Monsieur Bernard pour cette présentation, laquelle a bien informé et éclairé les membres de cette assemblée.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Prévisions budgétaires

La directrice, Marie-Hélène Wolfe, informe les membres que, suite à la confirmation du budget par la ministre Nathalie Normandeau, il convient d'adopter formellement la programmation financière annuelle et les prévisions budgétaires. En avril dernier, le conseil d'administration en avait fait une adoption « provisoire » (résolution CRÉ-08-059).

La programmation financière annuelle est reprise telle quelle. Les prévisions budgétaires ont été ajustées compte tenu de quelques revenus de gestion complémentaires et des dépenses occasionnées par la relocalisation des bureaux.

CRÉ-08-146

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

QUE soient adoptées la programmation financière annuelle 2008-2009 et les prévisions budgétaires 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Appel d'offres pour la location d'espaces à bureaux

ATTENDU QUE la CRÉ de l'Estrie a lancé l'appel d'offres 2008-001 pour la location d'espaces à bureaux;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Noms	Localisation de l'immeuble
9171-5631 Québec inc.	110, rue Wellington Nord
9162-6127 Québec inc.	31, rue King Ouest
Centre Professionnel Belvédère	300, rue Belvédère Nord
François Poirier et Alain Dion	60, rue King Ouest
Développement Olymbec (2004) inc.	230, rue King Ouest
Groupe Imobia	2144, rue King Ouest

ATTENDU QUE le comité de sélection pour l'analyse des soumissions est composé de Marie-Hélène Wolfe, directrice générale, Jacques Delorme, architecte et Rachel Morneau, chargée d'administration;

ATTENDU QUE les soumissionnaires suivants n'ont pas obtenu le pointage minimum de 70 points pour l'évaluation qualitative et, qu'en conséquence, l'enveloppe no 2 contenant le prix n'a pas été ouverte : 9171-5631 Québec inc.; Centre Professionnel Belvédère; François Poirier et Alain Dion;

ATTENDU QUE suite à l'application du système de pondération du prix prévu à l'appel d'offres 2008-001, la compagnie Développement Olymbec (2004) inc. a présenté l'offre ayant le meilleur rapport qualité / prix;

CRÉ-08-147

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accorde le contrat de location d'espaces à bureaux à la compagnie Développement Olymbec (2004) inc., suivant les termes et conditions prévus à l'appel d'offres 2008-001 et à leur soumission datée du 21 octobre 2008, conservée aux archives de la CRÉ de l'Estrie;

QUE le président et la directrice générale de la CRÉ de l'Estrie soient et sont autorisés à signer avec la compagnie Développement Olymbec (2004) inc. un bail pour la location d'espaces à bureaux au 230 de la rue King Ouest à Sherbrooke, selon les termes et conditions prévus à l'appel d'offres 2008-001 et à la soumission datée du 21 octobre 2008, conservée aux archives de la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Louida Brochu tient à exprimer sa joie et sa satisfaction, étant donné que les bureaux d'affaires de la CRÉ de l'Estrie demeurent au centre-ville, ce qui ajoute aux efforts de revitalisation et redynamise les activités institutionnelles et d'affaires du centre-ville.

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

4.1. Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie

4.1.1. Recommandation du comité-conseil

François Fréchette fait part aux membres du conseil des recommandations formulées par le comité-conseil de l'axe 1, suite à la rencontre de suivi du 28 mai dernier.

Plusieurs intervenants participants présents ont formulé des commentaires et recommandations interpellant les travaux de la CRÉ de l'Estrie.

Il apparaît pertinent de s'assurer que les propos recueillis et pouvant servir à bonifier l'intervention de l'organisation dans le milieu soient pris en considération pour les travaux futurs de la CRÉ de l'Estrie.

Le comité-conseil de l'axe 1 s'adresse au conseil d'administration pour connaître de quelle façon les suivis de cette rencontre seront traités.

Il est suggéré qu'un suivi soit assuré par le comité de suivi du Plan de développement 2007-2012 en collaboration avec le comité-conseil requis.

4.1.2. Portraits locaux et régional pour l'Estrie

CONSIDÉRANT l'utilité pour les organisations de développement dans la région de l'Estrie de se doter d'outils, tels les portraits locaux et régional pour l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est identifiée responsable de la stratégie 1.3.1 « Actualiser les portraits locaux et régional pour être en mesure de planifier des interventions régionales adaptées aux différents milieux » à l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », orientation 1.3 « Prendre les moyens nécessaires pour arriver à un développement équilibré du territoire au plan économique et social » du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de confier à une ressource contractuelle le mandat d'élaborer les portraits locaux et régional pour l'Estrie à partir des données du recensement de 2006;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été mis en place pour recevoir et analyser lesdites soumissions;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la rencontre d'évaluation, le comité de travail recommande au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des portraits locaux et régional pour l'Estrie, avec une bonification de la table des matières proposée.

CRÉ-08-148

**Il est proposé par Jean Perrault
appuyé par Alain Roy
et résolu :**

D'autoriser la direction générale à procéder à la signature d'une entente avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des portraits locaux et régional pour l'Estrie;

DE modifier le montant de l'enveloppe financière réservé en vertu de la résolution CRÉ-08-126 pour la réalisation de ce mandat dont les coûts seront d'au plus 15 000 \$, à même le volet études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3. Démarche régionale de gestion des matières résiduelles

Le président informe les membres qu'à la suite de l'appel de qualification pour le traitement des matières résiduelles des cinq (5) partenaires, de nombreux développements ont eu cours. Plusieurs ont avisé la CRÉ de l'Estrie de leur désistement quant à la démarche régionale. Ainsi, plusieurs partenaires ayant identifié une autre option à suivre, une démarche collective pilotée par la CRÉ de l'Estrie n'est plus pertinente.

En complément, la CRÉ de l'Estrie considère que les travaux menés sous sa gouverne ont permis à la région de l'Estrie de franchir des étapes significatives dans la façon de concevoir le traitement des matières résiduelles. La concertation et la réflexion qui ont été au cœur des travaux ont contribué aux choix qui ont été faits par chacune des instances municipales de la région.

La CRÉ de l'Estrie réitère sa volonté que les municipalités de la région fournissent les efforts requis afin d'atteindre les objectifs québécois de valorisation.

CRÉ-08-149

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

D'informer les entreprises sélectionnées au terme de l'appel de qualification que la CRÉ de l'Estrie ne coordonnera pas de démarche collective d'appel d'offres pour le traitement des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

4.2. Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.2.1. TECIE – Reddition de compte PRÉE

Traité ci-dessus.

4.2.2. État d'avancement – Table estrienne de concertation formation-emploi

Traité ci-dessus.

4.3. Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.3.1. Annonce DEFI et recrutement

La directrice, madame Marie-Hélène Wolfe, informe les membres qu'une conférence de presse annonçant le DEFI s'est tenue le 15 octobre dernier et s'est très bien déroulée, avec une belle couverture de presse. L'offre d'emploi pour le recrutement d'un (e) directeur (trice) a été lancée et est en cours jusqu'au 31 octobre prochain. Jusqu'à maintenant, une trentaine de curriculum vitae ont été reçus.

4.3.2. Nomination au comité des gouverneurs du DEFI

La directrice mentionne qu'il y aurait lieu de confirmer la nomination d'un nouveau membre au comité des gouverneurs du DEFI, soit Monsieur Yves Labrie, président de BHM Medical inc., ce dernier ayant accepté de relever cet enjeu majeur de développement qu'est l'innovation au sein des entreprises de l'Estrie, ce qui porte à neuf (9) membres le comité des gouverneurs du DEFI.

CRÉ-08-150

**Il est proposé par Guy Fouquet
appuyé par Jean Perrault
et résolu :**

DE nommer Monsieur Yves Labrie, président de BHM Medical inc. au comité des gouverneurs du DEFI.

Adoptée à l'unanimité

4.4. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

Un addenda au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 a été préparé, conformément aux modifications adoptées à la séance de septembre dernier, lequel doit être inséré au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, et en faire partie intégrante.

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 État de situation du FDR

Madame Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional (FDR) 2008-2009 au 29 octobre 2008.

Le président porte à l'attention des membres de l'assemblée la répartition des engagements versés dans chacun des 4 axes du Plan de développement de l'Estrie. Initialement, l'intention de l'assemblée était de répartir, de façon équitable, les sommes à investir dans chacun des axes. Jusqu'à maintenant, le tableau se dessine autrement. Il serait pertinent de voir quelles orientations et/ou quels ajustements les membres souhaitent envisager.

5.2 Recommandations du comité d'évaluation de projet

5.2.1 Site internet interactif / FDR-05-08-101

CONSIDÉRANT QUE le projet est peu en lien avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires directs de ce projet sont les propriétaires terriens et les chasseurs, ceci dans une perspective d'entente privée, et que ceux-ci devraient assurer le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les impacts touristiques issus de la réalisation du projet ne sont pas démontrés.

CRÉ-08-151

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Louida Brochu
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « Site internet interactif ».

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert / FDR-05-08-124

CONSIDÉRANT QUE le projet est tout à fait en lien avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et avec les orientations de la CRÉ de l'Estrie des derniers mois sur la lutte aux cyanobactéries;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet non seulement d'intervenir à la source, mais également de documenter la situation des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en collaboration avec les municipalités concernées.

CRÉ-08-152

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 15 000 \$ au « Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

DE demander au comité ad hoc de la CRÉ de l'Estrie sur la lutte aux cyanobactéries de regarder l'utilité qu'une enveloppe budgétaire équivalente soit disponible pour chacune des MRC qui réaliseront un projet semblable.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Ressourcerie des Frontières / FDR-05-08-119

CONSIDÉRANT QUE le projet a été conçu en partenariat avec les acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT le consensus territorial autour du projet où les municipalités ont donné leur appui et plusieurs ont déjà confirmé l'attribution d'un contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect structurant du projet qui permettra de changer les façons de faire dans la MRC de Coaticook et dans une partie de la MRC de Memphrémagog en offrant aux résidents la possibilité de diminuer la quantité de matières enfouies;

CONSIDÉRANT la qualité du projet, de son plan d'affaires et de ses prévisions financières;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions financières démontrent une rentabilité dès la 3^e année d'activités de l'entreprise.

CRÉ-08-153

**Il est proposé par Jean-Philippe Bachand
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ à la « Ressourcerie des Frontières » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Tableau de bord en développement des communautés de l'Estrie : un outil novateur d'aide à la décision! / FDR-05-08-123

Monsieur Alain Roy déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce projet et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT l'ampleur du partenariat autour du projet et son ancrage dans le milieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt fort diversifié des acteurs estriens d'obtenir les informations socio-économiques sur la base des communautés d'appartenance;

CONSIDÉRANT QU'un travail d'harmonisation a été tenté entre la CRÉ de l'Estrie et les promoteurs afin d'arrimer ce projet avec le projet de réalisation de portraits socio-économiques par MRC et régional sur lequel la CRÉ de l'Estrie travaille, mais que les objectifs et les contenus ne pouvaient être fusionnés en un seul projet;

CONSIDÉRANT QUE les données qui émaneront du tableau de bord seront utiles dans de multiples occasions, entre autres pour l'actualisation des plans pour le pacte rural et pour les municipalités identifiées comme dévitalisées.

CRÉ-08-154

**Il est proposé par Marc Reid
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 30 500 \$ au « Tableau de bord en développement des communautés de l'Estrie : un outil novateur d'aide à la décision! » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

DE s'assurer que dans la reddition de compte, les promoteurs incluent des informations sur la prise en charge locale des résultats du projet;

DE déléguer un professionnel de la CRÉ de l'Estrie au comité de suivi afin d'assurer les liens avec les différents projets de réalisation de portraits.

Adoptée à l'unanimité

5.2.5 Inondations à Weedon : l'approche par bassin versant pour la mise en œuvre de solutions / FDR-05-08-122

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas du ressort de la CRÉ de l'Estrie de régler des problématiques de sécurité civile.

CRÉ-08-155

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Vincent Cloutier
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet : « Inondations à Weedon : l'approche par bassin versant pour la mise en œuvre de solutions ».

Adoptée à l'unanimité

5.2.6 Créneau de la transformation du bois d'apparence et composites (ACCORD) et de la filière du bois / FDR-05-08-114

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au cadre de financement pour les créneaux ACCORD adopté par la CRÉ de l'Estrie au conseil d'administration du 24 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit tout à fait dans le Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le financement du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est acquit;

CONSIDÉRANT les impacts économiques et sur l'emploi généré par le projet.

CRÉ-08-156

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 24 000 \$ au « Créneau de la transformation du bois d'apparence et composites (ACCORD) et de la filière du bois » pour ses opérations de janvier 2009 à décembre 2009, à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

DE demander aux promoteurs de réviser leur échéancier et leur budget pour qu'il couvre la période de janvier 2009 à décembre 2009 et de les remettre à la CRÉ de l'Estrie. Ces documents deviendront la base de travail pour la reddition de compte;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.7 Colloque sur la commercialisation de l'innovation pour les entreprises du créneau de la microélectronique de pointe / FDR-05-08-115

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien étroit avec le Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur est compétent et mobilisé;

CONSIDÉRANT QUE le créneau microélectronique de pointe de l'Estrie et celui de la Montérégie, qui est coordonné par MicroTeQ-10, sont en instance de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'entreprises estriennes au colloque permettra une amorce de réseautage important pour le développement du créneau. Ces entreprises profiteront du dynamisme et du leadership développé par MicroTeQ-10.

CRÉ-08-157

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Marc Reid
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 4 000 \$ au projet « Colloque sur la commercialisation de l'innovation pour les entreprises du créneau de la microélectronique de pointe » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.8 Retiré

5.2.9 Complexe des Nations/ FDR-05-08-117

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans son volet d'intégration des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE ce volet d'intégration ne se réalisera que si les promoteurs obtiennent le financement pour la construction immobilière du complexe et que les piliers de ce financement ne sont pas encore acquis.

CRÉ-08-158

**Il est proposé par Jean Perrault
appuyé par Louida Brochu
et résolu :**

D'exprimer un accord de principe à ce projet;

DE réserver une enveloppe de 75 000 \$ pour le soutien au développement du volet d'intégration des personnes immigrantes sur dépôt d'un nouveau plan de travail, lequel devra être approuvé par le comité d'évaluation du FDR et ce comité en fera une nouvelle recommandation aux membres de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité

5.2.10 Partenaires pour les familles / FDR-05-08-112

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet jouit d'un fort ancrage dans son milieu puisqu'il est soutenu par une multitude d'organisations ayant à cœur l'accessibilité des services aux familles;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont fait preuve de créativité en proposant une solution adaptée à la réalité de son territoire.

CRÉ-08-159

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 27 000 \$ au projet « Partenaires pour la famille » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.11 24 heures de science / FDR-05-08-118

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec les objectifs visés par la Table estrienne de concertation formation-emploi (TECFE) à qui la CRÉ de l'Estrie confie le mandat d'assurer la promotion et la valorisation de la formation;

CONSIDÉRANT QUE le projet concorde avec le projet « Partenaires pour la réussite éducative en Estrie » (PRÉE);

CONSIDÉRANT QUE le projet profitera d'une campagne de communication nationale;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un plan d'action réaliste et bien détaillé.

CRÉ-08-160

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 12 293 \$ au projet « 24 heures de science » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009, conditionnellement à l'obtention de l'appui formel de la Table estrienne de concertation formation-emploi (TECFE);

D'informer les promoteurs de la non-récurrence du financement du FDR;

D'insister auprès des promoteurs sur le fait que le projet est structurant à la condition qu'il soit réédité et que pour ce faire, l'obtention d'autres sources de financement est nécessaire;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.12 Salon de la formation professionnelle et technique en Estrie / FDR-05-08-116

Madame Florencia Mauri déclare être en conflit d'intérêts relativement à ce projet et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit directement dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE les commissions scolaires ont rendu obligatoire la participation au salon pour les élèves de 3^e et 4^e secondaire, ce qui assure l'affluence au Salon;

CONSIDÉRANT QUE les régions ayant mis sur pied un tel salon ont vu une augmentation des inscriptions dans les programmes professionnels et techniques.

CRÉ-08-161

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Salon de la formation professionnelle et technique en Estrie » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'informer les promoteurs de la non-réurrence du financement du FDR;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.13 De la terre à la table – volet commercialisation collective HRI / FDR-05-07-128-2

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec les stratégies adoptées par la CRÉ de l'Estrie pour soutenir le développement agroalimentaire en Estrie et qui est maintenant inscrit au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de marché a démontré un intérêt important des hôtelleries, restaurations et institutions (HRI) pour le projet avec un potentiel de marché de plus de 7M \$ uniquement avec les vingt-et-une (21) organisations ayant participé à l'entrevue pour l'étude de marché;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs sont compétents, qu'ils connaissent très bien le secteur, les besoins et les contraintes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est très structurant puisqu'il permet d'ouvrir un marché difficile d'accès pour les petites entreprises agroalimentaires de l'Estrie.

CRÉ-08-162

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 60 000 \$ au « Centre agroalimentaire de la terre à la table de la région de Coaticook, volet HRI » à même l'enveloppe du FDR de 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

D'obtenir l'engagement des promoteurs à s'assurer de la mise en place d'une solution pour la distribution collective des produits aux HRI puisque cet aspect apparait comme étant un facteur de réussite très important du projet;

DE prévoir les versements en fonction de la mise en place de cette solution.

Adoptée à l'unanimité

5.2.14 Haut-Saint-François MRC en difficulté : Étude de potentiel des lots intramunicipaux de la municipalité de La Patrie / FDR-05-06-113-2

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrée a réservé une enveloppe de 100 000 \$ à même le FDR de 2006-2007 afin de soutenir des projets spécifiques de la MRC du Haut-Saint-François qui vivait des difficultés économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Patrie est l'une des municipalités reconnues dans les mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes monoindustrielles de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'étude outilleront la municipalité dans sa prise de position pour mettre à profit les terres publiques de son territoire.

CRÉ-08-163

**Il est proposé par Marc Reid
appuyé par Martin Mailhot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 15 000 \$ au « Haut-Saint-François MRC en difficulté : Étude de potentiel des lots intramunicipaux de la municipalité de La Patrie » à même l'enveloppe réservée en 2006-2007 à cet effet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrée ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.15 D'Jouv / FDR-05-07-126

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrée a accepté en 2007-2008 d'investir 100 000 \$ dans le projet D'Jouv;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 300 000 \$ est toujours manquant pour réaliser le projet de 2,3 M\$ et que les promoteurs sollicitent la CRÉ de l'Estrée pour un financement additionnel de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet D'Jouv est un projet structurant et d'envergure, notamment par sa vocation éducative;

CONSIDÉRANT les réalisations passées du groupe promoteur.

CRÉ-08-164

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

D'accorder un financement additionnel de 65 000 \$ pour la réalisation du projet D'Jouv à même l'enveloppe du FDR 2008-2009 et donc exceptionnellement d'outrepasser la politique d'investissement du FDR en ce qui concerne le montant maximal pouvant être accordé à un projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Suivi d'ententes spécifiques

5.3.1 Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2006-2007 une entente spécifique de cinq ans sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activités 2007-2008 et que ce rapport est conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance des dossiers prioritaires 2008-2009 et qu'ils répondent aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente a noté l'importance :

- de développer une stratégie de financement efficace à court terme afin d'augmenter le financement prévu pour 2009-2010 et 2010-2011 de façon à atteindre les cibles;
- de solliciter le secteur privé entre autres via le projet visant la conciliation études-travail.

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

CRÉ-08-165

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'engager un montant de 100 000 \$ pour l'an 3 de l'entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES RÉGIONALES

6.1 Forum jeunesse Estrie

6.1.1 Fonds régional d'investissement jeunesse « Volet projets structurants locaux »

En l'absence de Dominique Desautels, laquelle est présentement en rencontre avec le Secrétariat à la jeunesse à Québec, en discussion de la répartition et des attributions des enveloppes budgétaires pour les années à venir pour le FRIJ, Marie-Hélène Wolfe fait lecture des projets de résolutions relativement aux recommandations de projets, lesquelles ont été acheminées par courriel.

Passeport pour l'étranger

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke a déposé une demande de financement pour le projet *Passeport pour l'étranger* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Salon » ne peut faire l'objet de financement de la part du FRIJ, étant une activité récurrente de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'évaluer l'impact réel des émissions de télévision sur les jeunes ciblés par le FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE les volets « Caravane » et « Trousse pédagogique » du projet ont tout de même le potentiel de répondre à un besoin exprimé par les jeunes, les autres Carrefours jeunesse-emploi de l'Estrie et le milieu scolaire, soit de trouver facilement l'information concernant les offres de stage, d'études ou de travail à l'étranger;

CONSIDÉRANT QUE certains volets du projet sont de natures structurantes puisqu'ils permettent la mise en œuvre d'outils qui pourront être utilisés par la suite par différents intervenants jeunesse et que ces volets se réaliseront en partenariat avec le milieu scolaire et les Carrefours jeunesse-emploi de l'Estrie.

CRÉ-08-166

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 25 000 \$ au projet *Passeport pour l'étranger*, à même l'enveloppe du FRIJ afin de soutenir financièrement les volets « Caravane » et « Trousse pédagogique » du projet;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité et l'intérêt du promoteur de réaliser le projet avec le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Agent de projet jeunesse

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond a déposé une demande de financement pour le projet *Agent de projet jeunesse* dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à des jeunes d'un milieu particulièrement défavorisé et qu'il mise sur leur participation active;

CONSIDÉRANT les appuis que le projet a obtenus de la part du milieu et l'engagement des quatre municipalités de Richmond, Canton de Melbourne, Canton de Cleveland et Ulverton dans sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant car :

- Il permet d'améliorer la qualité de vie des jeunes en leur faisant vivre une démarche orientée vers l'action citoyenne et qui vise à en faire des citoyens engagés dans leur communauté;
- Il permet une intervention concertée du milieu auprès des jeunes et associe divers partenaires dans la démarche;
- Il vise à assurer la pérennité du poste d'agent de projet jeunesse à la fin de la période de financement du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion du FRIJ permet de financer les projets locaux sur une période n'excédant généralement pas deux ans.

CRÉ-08-167

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 35 000 \$ au projet *Agent de projet jeunesse*, à même l'enveloppe du FRIJ, pour une période couvrant les deux premières années du projet;

D'accorder le financement conditionnellement à l'obtention, par le promoteur, du financement du Pacte rural, et ce, minimalement pour les deux premières années du projet;

D'accorder le financement conditionnellement à la capacité et l'intérêt du promoteur de réaliser le projet avec le concours d'autres partenaires financiers;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Logo Estrie - présentation

Le président invite Monsieur Jacques Vidal de la Société de développement économique de Sherbrooke à venir présenter le logo ESTRIE.

Monsieur Vidal en fait une brève présentation. Cette démarche est issue d'un programme du gouvernement du Canada, intitulé Programme d'appui à l'investissement dans les communautés qui est conçu pour stimuler la collaboration entre les administrations municipales et le secteur privé. Son objectif consiste à améliorer la capacité et l'efficacité des communautés canadiennes à attirer, conserver et augmenter l'investissement étranger direct.

Une démarche a été mise de l'avant pour créer des outils de promotion communs, notamment un répertoire d'entreprises régionales, un site Internet, de même qu'un « branding » permettant le positionnement de l'Estrie à travers son image de marque, laquelle fut élaborée par la Corporation de développement économique de l'Estrie, et dont la CRÉ de l'Estrie a versé une aide financière via le volet « études et recherches ».

Il explique le sens des mots « Esprit », « Espace » et « Essentiel », à savoir :

Esprit : Économie du savoir et créneaux d'excellence
Espace : Région et ses organismes
Essentiel : Qualité de vie et environnement d'affaires

Il ajoute également que la réalisation d'un site Internet (plateforme) régional, basé sur l'étude de positionnement stratégique est à venir. Ce site permettra entre autres d'accéder en ligne aux données du répertoire industriel régional. La réalisation d'outils marketing basée sur cette étude de positionnement stratégique est à venir également.

Monsieur Jean Perrault interpelle Monsieur Vidal lui demandant quelle sera la version anglaise du logo « Estrie ».

Il s'agit de : ESTRIE, exceed, expand, excel.

Madame Marie-Hélène Wolfe ramène en contexte que l'ensemble des directeurs des sept (7) CLD de la région ont travaillé à l'élaboration de cette démarche. L'objectif visé est qu'il y ait une adhésion de l'ensemble des intervenants de la région à cette image de marque.

Monsieur Perrault ajoute qu'une firme anglophone devrait se pencher sur cette analyse, car le mot « Estrie » en anglais se dit très mal. Monsieur Guy Fouquet abonde dans le même sens que Monsieur Perrault. Il est suggéré d'utiliser l'appellation « Cantons-de-l'Est/Eastern Townships ».

Un débat s'en suit et plusieurs membres apportent leur commentaire et/ou expérience vécue dans leur communauté. Certains poussent même la réflexion à faire des démarches auprès du gouvernement pour changer le nom de la région administration pour celui de « Cantons-de-l'Est/Eastern Townships ».

Monsieur Roger Nicolet termine en demandant à monsieur Jacques Vidal de faire part au comité du malaise ressenti autour de cette table face à cette proposition, le remercie et s'excuse de la tournure des événements.

6.3 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

6.3.1 Biomasse forestière sur les terres publiques

Monsieur Jean-Louis Blanchette informe les membres de la demande du ministère et de la correspondance acheminée afin d'obtenir les éléments d'information visant à prendre une décision éclairée quant au rôle que la CRÉ pourrait assumer dans le dossier.

Madame Wolfe ajoute avoir entendu sa collègue de la CRÉ d'Abitibi-Témiscaminque dans les médias abonder dans le même sens de réflexion que la CRÉ de l'Estrie, ceci même si cette région est à vaste pourcentage de tenure publique.

6.4 Table de concertation VHR de l'Estrie : sentiers recommandés

CONSIDÉRANT le mandat associé au projet de Loi no 9 visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR et la création de tables de concertation régionale;

CONSIDÉRANT le mandat d'établir un réseau interrégional de sentiers pour la motoneige et un autre pour le quad devant être praticable à l'année;

CONSIDÉRANT la recommandation au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie par de la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors routes (VHR) de l'Estrie d'accepter les propositions de tracés de sentiers interrégionaux pour les VHR tel que présenté par la firme Teknika-HBA;

CONSIDÉRANT les informations obtenues lors du comité de liaison MTQ-CRÉ voulant que les ententes pour les droits de passage devraient se réaliser sur une base volontaire et que la notion de « permanence ou semi-permanence » n'est plus utilisée dans le mandat de réalisation des sentiers interrégionaux pour VHR;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors routes de l'Estrie d'un plan de travail pour la poursuite du mandat.

CRÉ-08-168

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

D'accepter la proposition des deux tracés de sentiers pour les véhicules hors route;

D'accepter la proposition de plan de travail tel que proposé par la Table de concertation estrienne sur les véhicules hors routes de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Appui au Cegep de Sherbrooke – Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) – Innovations sociales

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 identifie le réseau des institutions d'enseignement et de recherche comme un des atouts de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'axe 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 identifie l'importance de miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 identifie comme enjeux l'importance d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée, de même que de lever les obstacles à l'intégration des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE des initiatives régionales innovantes pour lutter contre les problèmes de pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et manufacturier;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour le Cegep de Sherbrooke de soumettre sa candidature pour un nouveau centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices.

CRÉ-08-169

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'appuyer la démarche du Cegep de Sherbrooke pour obtenir l'autorisation de mettre sur pied un centre collégial de transfert de technologie.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Candidatures – Agence de Santé et des Services sociaux de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie est invitée à désigner des candidats au conseil d'administration de l'Agence de Santé et des Services sociaux de l'Estrie. Compte tenu des délais, la correspondance a été transmise. Les candidats suggérés sont les mêmes qu'en 2005, ils occupent ces postes au conseil d'administration et ont l'intérêt à poursuivre leur engagement.

CRÉ-08-170

**Il est proposé par Martin Mailhot
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'entériner les candidatures de madame Lise Drouin-Paquette et de monsieur Gerald Badger à siéger au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, et ce, pour un mandat de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Représentant de la CRÉ à l'Assemblée de l'Université de Sherbrooke

La directrice rappelle aux membres que madame Monique Nadeau-Saumier a été nommée par la CRÉ de l'Estrie à l'Assemblée de l'Université de Sherbrooke au 31 octobre 2007. Étant donné que Madame Nadeau-Saumier ne siège plus au conseil d'administration, il convient de nommer un nouveau représentant de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-08-171

**Il est proposé par Martin Mailhot
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

DE nommer madame Michèle Lavoie à titre de représentante de la CRÉ de l'Estrie pour siéger à l'Assemblée de l'Université de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

Au nom du conseil d'administration, monsieur Roger Nicolet remercie Madame Lavoie d'accepter cette nomination.

7. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

7.1. Demande d'appui du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a été saisie d'une demande d'appui pour demander des mesures compensatoires pour atténuer les impacts reliés à la hausse des prix de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a interpellé ses partenaires du développement économique régional que sont la Corporation de développement économique de l'Estrie et la Table des MRC de l'Estrie pour obtenir leur avis;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires reçus sont à l'effet que la nature même du tissu économique estrien fait en sorte que l'ensemble des secteurs d'activité et des industries de la région subissent les impacts liés à la hausse fulgurante du prix de l'essence et que, par conséquent, il apparaît difficile de prendre position en faveur d'une industrie en particulier.

CRÉ-08-172

**Il est proposé par Martin Mailhot
appuyé par Jean-Philippe Bachand
et résolu :**

DE ne pas appuyer la demande du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1. Dépôt de documents

- Lettre du conseil régional en environnement – Dossier Aires protégées en Estrie

Avant de clore cette assemblée, monsieur Gerald Badger souhaite revenir au point de suivi 2.2, traitant de la soirée de mobilisation au regard de la persévérance et de la réussite scolaires qui s'est tenue le 1^{er} octobre dernier. Le comité de mobilisation du PRÉE relancera cette rencontre dans chacune des MRC et différentes localités de l'Estrie afin de rejoindre le plus d'élus possibles. Ces rencontres débiteront en janvier 2009.

9. PROCHAINE RÉUNION : 26 NOVEMBRE 2008

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-08-173

**Il est proposé par Guy Fouquet
appuyé par Martin Mailhot
et résolu :**

DE déclarer la levée de la réunion à 11 h 48.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

MARC REID, secrétaire